



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 4 octobre 2021 à 20h, en présentiel pour les élus et pour les citoyens, sous la présidence de la Mairesse Mme Nancy Lehoux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Line Nadeau, conseillère # 2
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Laval Breton, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Est absent : Monsieur Éric Gobeil, futur conseiller #3 qui sera assermenté sous peu.

Actes législatifs du conseil

- a) Changement de signataire
- b) Servitude en faveur de TELUS et Hydro-Québec pour coin rue Bilodeau et rue Maguire
- c) Entente de déneigement pour la halte du pont couvert St-André (300\$/année + tx)
- d) Vente de deux terrains dans le parc industriel à Service JMB.
- e) Entente avec Hydro-Québec pour l'alimentation électrique du parc industriel
- f) Contrat de pavage pour l'ensemble des réparations dans la municipalité
- g) Facture Cauca
- h) Mandater Samuel Giguère pour donner des cours de skate dans les cas des activités de loisirs et de la municipalité
- i) Facture Dojos Arts martiaux Ste-Marie
- j) Recommandation de paiement #4 de Cité construction
- k) Paiement Martin WSP surveillance chantier
- l) Mandater les nouvelles personnes au folio de la municipalité
- m) Résolution acceptant les dépenses de pelle mécanique pour des travaux de détournement de la piste de motoneiges derrière le relais des Montagnards
- n) Mandater Charles Jacques, ingénieur, de la firme WSP pour déposer au programme AIRRL

Résolution numéro 136-2021

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Steve Houley et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 137-2021

Adoption du dernier procès-verbal

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu que le procès-verbal du mois d'août 2021 soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 138-2021

Servitude en faveur de Hydro-Québec et Telus pour la rue Maguire

Il est proposé par Laval Breton:
appuyé par Line Nadeau:

QUE la Municipalité consente une servitude à **HYDRO-QUÉBEC** pour des lignes de distribution d'énergie électrique et à **TELUS COMMUNICATIONS INC.** pour des lignes de télécommunication et devant s'exercer sur la parcelle de terrain ci-après décrite, savoir :

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

La parcelle est désignée comme étant une **partie** du lot **CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE HUIT CENT SEPT (ptie 5 198 807)** du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, ladite parcelle étant décrite comme suit: bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 5 198 807, mesurant le long de cette limite un mètre et cinquante centièmes (1,50 m) suivant une direction de 45°43'39", vers le nord-est par une partie du lot 5 198 807, mesurant successivement le long de cette limite quatre mètres et dix centièmes (4,10 m) suivant une direction de 135°43'39", cent huit mètre et vingt-deux centièmes (108,22 m) suivant une direction de 136°00'53" et dix mètres et soixante-neuf centièmes (10,69 m) suivant une direction de 136°26'03", vers le sud-est par le lot 4 212 118, mesurant le long de cette limite un mètre et cinquante centièmes (1,50 m) suivant une direction de 226°12'49", vers le sud-ouest par le lot 4 212 730, étant la rue Bilodeau, mesurant le long de cette limite dix mètres et soixante-neuf centièmes (10,69 m) suivant une direction de 316°26'03", vers le sud-ouest, par le lot 5 198 813, étant la rue Maguire, mesurant le long de cette limite cent huit mètres et vingt et un centièmes (108,21 m) suivant une direction de 316°00'53" et vers le sud-ouest par le

lot 6 427 550, mesurant le long de cette limite quatre mètres et neuf centièmes (4,09 m) suivant une direction de 315°43'39".

Contenant une superficie de cent quatre-vingt-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (184,5 m²).

Le tout tel que montré sur le plan préparé par Caroline Huard, arpenteur-géomètre, en date du six août deux mille vingt et un (6 août 2021), sous le numéro trois mille quatre cent dix-neuf (3 419) de ses minutes.

QUE l'acte de servitude à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tel contrat.

QUE Nancy LEHOUX et Marie-Lyne ROUSSEAU, respectivement mairesse et directrice-générale et secrétaire-trésorière de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de servitude et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

Résolution numéro 139-2021

Entente de déneigement pour la halte du pont couvert St-André

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Laval Breton et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre mandate M. Louis Gagné pour faire le déneigement à la halte du pont couvert sur le rang St-André pour les 3 prochaines années au montant annuel de 300\$ excluant les taxes.

Résolution numéro 140-2021

Résolution pour vente de deux terrains à Service JBM inc.

Il est résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvestre vende à Service JBM inc. ayant son siège social au 1040, rang Sainte-Marie Ouest, Saint-Sylvestre, province de Québec G0S 3C0 moyennant le prix de 18 683,46 \$ payable comptant, TPS et TVQ en sus, l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Deux parcelles de terrain situées route du Moulin, Saint-Sylvestre, province de Québec, G0S 3C0, connues et désignées comme étant les lots numéros SIX MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE ET UN (6 427 541) ET SIX MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE-DEUX (6 427 542) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Thetford.

La municipalité s'engage à fournir le service d'égout municipal ou l'installation d'un système de traitement des eaux usées individuel à ses frais, et ce dès que le bâtiment sera raccordé à un puits. Dans le cas de l'installation d'un système de traitement des eaux usées individuel, son entretien sera à la charge de l'acheteur. De plus, elle s'engage à ce que le courant de 600 volts soit disponible à proximité de l'atelier de fabrication.

La municipalité ne prend pas en charge l'évaluation environnementale du terrain vendu.

L'acquéreur s'engage à construire l'un des bâtiments suivants dans les vingt-quatre mois suivant la signature du contrat soit l'entrepôt d'une grandeur approximative de 3 200 pieds carrés (297 m²) ou un atelier de fabrication d'une grandeur approximative de 6 000 pieds carrés (557m²) selon les situations suivantes :

Situation #1 : Le premier bâtiment construit est l'atelier de fabrication. Il est construit sur les limites des lots telles que le plan déposé. L'acquéreur est libéré de l'obligation de construire l'entrepôt.

Situation #2 : Le premier bâtiment construit est l'entrepôt. L'acquéreur s'engage à construire l'atelier de fabrication dans les sept années suivant la signature du contrat. Si l'acquéreur ne respecte pas le délai prescrit pour la construction de l'atelier, il s'engage à remettre sans frais ni charge le terrain vacant #6 427 541 à la Municipalité de Saint-Sylvestre. À ce moment, les frais de notaire seront à la charge de la municipalité de Saint-Sylvestre.

Que son honneur Madame la Mairesse Nancy LEHOUX et que la directrice générale, Marie-Lyne ROUSSEAU, soient et ils sont par les présentes autorisés à agir pour et au nom de la municipalité, signer le contrat de vente à intervenir, faire tout règlement de compte, recevoir la considération, donner quittance, stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos et généralement faire le nécessaire.

Résolution numéro 141-2021

Entente pour l'alimentation en électricité du parc industriel avec Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sylvestre désire desservir le parc industriel en électricité;

CONSIDÉRANT QU'elle a déposé une demande dans ce sens à Hydro-Québec pour rendre disponible le 600 volts;

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec a fait parvenir une entente de réalisation de travaux majeurs;

CONSIDÉRANT QUE cette entente inclut des coûts pour les travaux au montant de 27 766.46 \$ taxes incluses.

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que Mme Marie-Lyne Rousseau, directrice générale de la municipalité signe l'entente et l'envoie accompagné du paiement à Hydro-Québec.

Résolution numéro 142-2021

Contrat de pavage pour l'ensemble des réparations dans la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des réparations de chaussée asphaltée à faire avant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QU'elle a demandé des soumissions à plus d'un entrepreneur pour effectuer ces réparations;

CONSIDÉRANT Que le service des travaux publics n'a reçu qu'une soumission de l'entreprise Pavage F & F inc. au montant de 24 672.15\$ avant taxes ;

Il est proposé par Laval Breton, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que la soumission de l'entreprise Pavage F & F inc. soit acceptée.

Résolution numéro 143-2021

Facture Cauca

ATTENDU QUE Cauca a fait parvenir à l'ensemble des municipalités qu'elle dessert une facture pour les frais liés à la Covid;

Il est proposé par Line Nadeau, appuyé par Steve Houley et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre paie la facture 11076 au montant de 402.41\$

Résolution numéro 144-2021

Travaux de pavage sur une section de la route gravellée du rang St-Paul

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante;

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Charles Jacques, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Laval Breton, appuyée par Line Nadeau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Sylvestre autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Résolution numéro 145-2021

Résolution mandatant Samuel Giguère pour donner des cours de skate dans les cas des activités de loisirs et de la municipalité

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Sonia Lehoux et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre mandate officiellement M. Samuel Giguère pour donner des cours de skate aux jeunes de la

municipalité dans le cadre des activités de loisirs. La municipalité demande donc à l'assureur d'ajouter M. Samuel Giguère comme assuré additionnel à son contrat d'assurance.

Résolution numéro 146-2021

Résolution mandatant M. François Leblanc pour donner des cours de karaté aux enfants de 4 à 12 ans

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sylvestre offre une programmation de loisirs à l'automne 2021;
CONSIDÉRANT QUE l'instructeur Monsieur François Leblanc de Dojos Arts Martiaux Ste-Marie offre des cours de karaté aux enfants de 4 à 12 ans les mercredis de septembre à décembre 2021;
CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription pour 12 semaines est de 140\$;
CONSIDÉRANT QU'il y a 14 enfants d'inscrits, dont 2 ont déjà payés leurs inscriptions directement au formateur et l'un d'entre eux a gagné son abonnement à l'activité;

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Laval Breton et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Sylvestre paie un montant de 770\$ représentant le premier versement du montant dû pour les cours de karaté à Monsieur François Leblanc.

Résolution numéro 147-2021

Paiement du décompte progressif de Cité Construction TM inc.

CONSIDÉRANT QUE Cité Construction TM inc. nous a envoyé leur quatrième demande de paiement;
CONSIDÉRANT QUE notre ingénieure a procédé aux vérifications et recommande le paiement de **333 507,15 \$, incluant 14 503,46 \$ de TPS et 28 934,41 \$ de TVQ** conditionnellement à l'obtention des quittances en date du troisième décompte;
CONSIDÉRANT QUE ce montant tient également compte d'une retenue contractuelle de 10%;
CONSIDÉRANT QUE ce montant inclut également les frais supplémentaires relativement à l'enlèvement du massif de béton (Bons de travail 4140 et 4142) et l'aménagement de la descente chez Mme Véronique Bourgault (bon de travail 4141);

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que la Municipalité de St-Sylvestre procède au quatrième paiement de Cité Construction TM inc. au montant de **333 507,15 \$, incluant 14 503,46 \$ de TPS et 28 934,41 \$ de TVQ** lorsque l'obtention des quittances sera présentée.

Résolution numéro 148-2021

Paiement Martin WSP surveillance chantier

CONSIDÉRANT QUE les jours de surveillance au chantier prévus dans le contrat avec WSP sont épuisés;
CONSIDÉRANT QUE les travaux sur le chantier ne sont pas terminés;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de maintenir une surveillance sur le chantier par un professionnel dûment autorisé;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Sylvestre autorise WSP à lui facturer les journées supplémentaires de M. Martin Veilleux au taux journalier de 750\$ ou 450\$ pour une demi-journée tel que convenu au contrat.

Résolution numéro 149-2021

Mandater les nouvelles personnes au folio de la municipalité

Attendu que nous avons un nouveau maire;

Attendu que nous devons changer le signataire au niveau de la mairie;

Attendu que nous devons officialiser la nouvelle personne signataire;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que Mme Nancy Lehoux qui est la mairesse élue soit autorisée à signer les documents pour au nom de la Municipalité auprès de la caisse populaire Desjardins Nouvelle-Beauce. Mme Marie-Lyne Rousseau, directrice générale et Mme Chantal Therrien, adjointe demeurent au dossier de la caisse populaire Desjardins Nouvelle-Beauce.

Résolution numéro 150-2021

Entente pour les travaux de détournement de la piste de ski-doo derrière le Relais des Montagnards

CONSIDÉRANT QUE du remplissage a été déposé sur le sentier de motoneige derrière le Relais des Montagnards;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au Relais des Montagnards est bloqué par ce matériel de remplissage;

CONSIDÉRANT QUE les motoneigistes représentent une clientèle importante au Relais des Montagnards;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pelle mécanique seront nécessaires pour détourner la piste de ski-doo et ainsi redonner accès aux motoneigistes au Relais des Montagnards;

Il est proposé par Laval Breton et appuyé par Sonia Lehoux que la Municipalité débourse un montant maximal de 900\$ pour l'exécution des travaux de pelle.

Résolution numéro 151-2021

Mandater Charles Jacques, ingénieur, de la firme WSP pour déposer au programme PAVL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite paver une section du rang St-Paul en 2022 afin de protéger les travaux faits en 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce type de travaux est admissible dans le volet Soutien du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer dans ce programme de subvention, nous avons besoin d'une analyse des coûts et d'autres documents faits par un ingénieur;

Il est proposé par Laval Breton, appuyé par Line Nadeau et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre mandate Charles Jacques ingénieur chez WSP pour préparer la demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale dans le volet soutien et accepte la soumission reçue au coût de 5590\$

Période de questions des citoyens

RAPPORT DES COMITÉS

Bibliothèque : Rien de spécial

Loisirs : Tournois de balle a très bien été

Matières résiduelles :

Centre multifonctionnel : Aucune rencontre de faite en septembre

Inspecteur municipal : Travail dans le parc industriel, la rue Delisle sera travaillée sous peu

CCU : Aucune rencontre

MRC : Rencontre en septembre

Pompiers : Rien de nouveau

Corporation DÉFI : Rien de nouveau depuis le tournois de balle.

Comité éolien : Rien de nouveau

Développement local : rien de spécial

Comité famille : Plan Mada déposé

Varia :

Correspondance : voir courriel

Résolution numéro 152-2021

Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 9045 au numéro 9070 inclusivement tel que présenté.

Levée de l'assemblée est faite à 21h07, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 15 novembre 2021

Nancy Lehoux

Marie-Lyne Rousseau

Je, Nancy Lehoux, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Nancy Lehoux

